

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'École Belleau-Gagnon, la violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais de l'électronique.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Portrait de la situation

Après analyse des résultats du sondage QSVE-R 2025, de la 1ère à la 6e année, réalisé en 2024-2025, les différentes dimensions du climat scolaire ressortent de façon positive pour les élèves et le personnel. Pour le climat de sécurité, la satisfaction des élèves atteint 89%. Le pourcentage de nos élèves qui considèrent que notre environnement est sécuritaire est de 93%.

Concernant le climat relationnel et de soutien, la satisfaction des élèves descend à 80%, particulièrement parce que 58% seulement des élèves perçoivent que les élèves s'entraident et prennent soin des autres. C'est un élément à travailler. En revanche, le sentiment de bien-être à l'école, de la part des élèves, est de 91% et ces derniers considèrent, à 97%, que l'environnement de l'école est soutenant.

Au sujet du climat d'engagement, le résultat au questionnaire est de 82% (enseignants donnent des cours intéressants) (78%), adultes de l'école amènent les élèves à faire des efforts (91%), les élèves sont consultés ou participent à la prise de décisions importantes (82%), élèves participent à l'organisation d'activités de prévention de la violence (74%).

Priorités

1. Continuer d'impliquer les élèves dans des activités visant à prévenir la violence et l'intimidation et d'associer les parents à certaines activités rassembleuses.
2. Améliorer notre surveillance, nos interventions et notre suivi auprès des élèves impliqués, de leur famille et des intervenants scolaires concernés.
3. Continuer d'enseigner les habiletés sociales en classe ou en sous-groupes.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Transmission du plan de lutte à tous les parents de l'école Belleau-Gagnon ainsi que les modalités de signalement des situations de violence et d'intimidation.

Présentation du plan de lutte lors de l'assemblée générale des parents en début d'année scolaire et le déposer sur le site de l'école.

Publication du code de vie dans l'agenda (disponible en ligne) de nos élèves du primaire.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

Enseigner les habiletés sociales et développer davantage les compétences socioémotionnelles des élèves – Former le personnel sur la résolution de conflits, les violences à caractère sexuel, etc. – Uniformiser les règles de vie école-service de garde – Impliquer les élèves dans le choix des comportements à améliorer – Impliquer les parents et les organismes communautaires pour la prévention de la violence sexuelle et l'acceptation des différences – Consolider la collaboration avec les parents et la communauté - Agir sur le numérique - Offrir des ateliers sur la cybersexualité et sur l'éducation à la sexualité - Mieux documenter les situations de violence - Améliorer le climat scolaire au quotidien en multipliant les activités positives et en aménageant des espaces sécurisants à l'école.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

Arrêter le comportement et nommer clairement la règle transgressée – Séparer et protéger toutes les personnes impliquées - S'assurer que toutes les personnes impliquées et les témoins donnent leur version des faits et sont pris en charge - Adopter une posture calme et neutre - Documenter rapidement les faits observés - Référer le cas selon les modalités prévues en toute confidentialité - Assurer une communication interne, et une communication avec les parents des élèves impliqués, claire et efficace - Informer la direction immédiatement dans les cas graves ou répétitifs. Le responsable du suivi agit auprès de la victime, de l'auteur du geste et du témoin. Il organise également un suivi après l'évènement pour s'assurer notamment que la situation ne se reproduise pas.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Victime et témoin : intervenir rapidement – Évaluer la situation et les besoins de l'élève – Rencontre(s) de suivi – Impliquer les parents – Travail sur l'affirmation de soi (victime) – Valoriser la démarche entreprise et le rôle-clé des témoins – Établir un climat de confiance – Référer à des services externes au besoin – Etc.

Auteur : Intervention rapide – Rencontre(s) de suivi - Impliquer les parents – Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions – Ateliers d'habiletés sociales en lien avec la problématique – Référer à des services externes au besoin – Etc.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

L'élève peut s'adresser à n'importe quel adulte dans l'école. Ce dernier a l'obligation d'agir pour l'aider. Les parents peuvent communiquer directement avec la direction de l'école. En cas d'insatisfaction, le parent peut s'adresser au protecteur régional de l'élève. Quelques ressources externes : ligne-ressource en agression sexuelle 24/7 : 1 888 933 9007 – Tel jeune : 1 800 263 2266 (message texte : 514 600 1002) – Jeunesse J'écoute : 1 800 668 6868

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

Compléter un [formulaire de plainte](#).

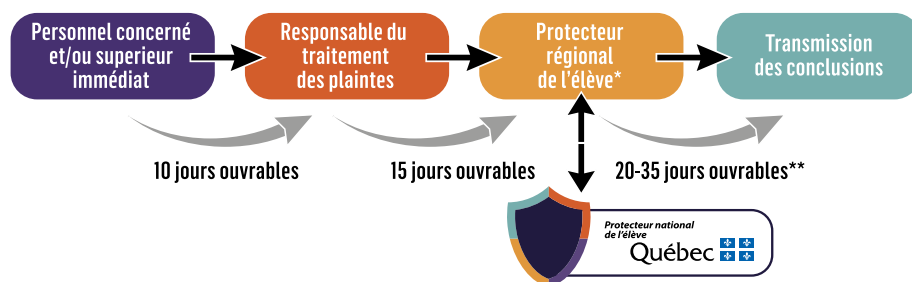
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 16 juin 2026

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Continuer d'impliquer les élèves dans des activités visant à prévenir la violence et l'intimidation et d'associer les parents à certaines activités rassembleuses dans le but d'augmenter non seulement le sentiment d'engagement et d'attachement des élèves, mais aussi de notre communauté éducative.
- Améliorer notre surveillance, nos interventions auprès des élèves victimes et témoins de gestes de violence et d'intimidation ainsi que notre suivi auprès des élèves impliqués, de leur famille et des intervenants scolaires concernés pour avoir une meilleure cohérence.
- Continuer d'enseigner les habiletés sociales dans les groupes-classes, ou en sous-groupes, afin d'aider les élèves à améliorer les relations entre eux et avec les membres du personnel.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

Nos enseignants utilisent les ateliers HORS-PISTE en classe avec leurs élèves.

Nous essayons d'appliquer les mêmes règles de vie à l'école comme au service de garde (arrimage).

Par le conseil des élèves, nous impliquons les élèves dans certaines décisions à l'école afin d'améliorer le climat scolaire.

Nous avons impliqué l'organisme communautaire ESPACE Chaudière-Appalaches pour la prévention de la violence sexuelle. ESPACE a formé les membres de l'équipe-école et les parents inscrits à la formation offerte. Il a organisé un atelier de deux heures dans chaque classe de l'école Belleau-Gagnon. Nous organisons des journées de sensibilisation sur la différence : chandail rose (contre l'intimidation), chandail orange (enfants autochtones arrachés à leur famille), chandail bleu (sensibilisation à l'autisme), etc. Certaines TES ont organisé quelques ateliers pour travailler les habiletés sociales avec des élèves ciblés. Le travail sur les habiletés sociales est souhaité par plusieurs membres de l'équipe-école. Il est à améliorer.

Le cours de CCQ (Culture et Citoyenneté Québécoise) est également enseigné pour former des élèves capables de comprendre la culture québécoise, de vivre ensemble de façon respectueuse et de développer leur pensée critique. Le Comité santé et sécurité au travail a travaillé étroitement avec la direction pour identifier les vulnérabilités au niveau du climat scolaire et proposer des pistes de solution. La direction organise une rencontre Teams, une fois par mois, avec toutes les classes, pendant la rencontre du service de garde, pour promouvoir les règles de vie de l'école et donner aux élèves le défi du mois retenu par le Comité Milieu de vie sain et sécuritaire. Nous travaillons à améliorer le suivi de ces défis pour mieux interpeler les élèves. Ateliers animés par le policier.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

1. Implication accrue des élèves et amélioration du climat scolaire
 - Les élèves se sentent davantage écoutés et impliqués. Ils proposent des solutions, ce qui contribue à un climat plus positif et à une diminution des tensions.
2. Cohérence renforcée dans les règles et les interventions
 - L'arrimage des règles entre l'école et le service de garde permet une meilleure continuité éducative, réduisant les incompréhensions et les écarts de comportements selon les lieux (la communication entre l'école et le SDG est à améliorer).
3. Renforcement de la prévention et de la sécurité
 - L'intervention d'ESPACE Chaudière-Appalaches a eu un impact important sur la sensibilisation à la prévention de la violence, tant chez les élèves que chez les adultes.
4. Développement de compétences citoyennes
 - Le cours de Culture et Citoyenneté Québécoise a soutenu le développement de compétences liées au vivre-ensemble, au respect, à la compréhension de la diversité et à la pensée critique, ce qui contribue à réduire les comportements violents ou intimidants.
5. Analyse proactive du climat scolaire
 - Le travail du Comité santé et sécurité au travail, en collaboration avec la direction, a permis d'identifier des zones de vulnérabilité et de proposer des pistes de solution concrètes. Ça renforce la capacité de l'école à agir préventivement.